



EDMOND
DE ROTHSCHILD

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT



Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est résolument engagée à intégrer les questions ESG (Environnementale-Sociale/Sociétale-Gouvernance) dans l'ensemble de ses investissements.

Anticiper les modalités les plus efficaces de cette intégration et en déterminer la valeur ajoutée relèvent de notre responsabilité, a fortiori dans un contexte d'évolutions réglementaires et de standards de transparence toujours plus exigeants dans la gestion de nos actifs.

Après le lancement de notre premier fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) en 2009 et avec une démarche de progrès qui s'est matérialisée par notre signature en 2010 d'un standard international de référence, les PRI (Principles for Responsible Investment), nous avons mis au point une expertise ISR solide validée par la confiance de clients investisseurs institutionnels.

À partir de son expertise d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a intégré progressivement les enjeux ESG matériels au sein des différentes classes d'actifs. Cette démarche favorise les synergies entre les entités du groupe et permet de répondre aux exigences croissantes des investisseurs.

Grâce à la déclinaison opérationnelle de cette stratégie, nous continuerons d'avancer pour élever constamment nos standards de performances financière et extra-financière vers l'émergence d'un modèle plus durable et dans un objectif de maîtrise des risques de long terme.

Sommaire

PRÉAMBULE : DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE | Page 3

NOTRE ENGAGEMENT | Page 4

FONDEMENTS
AMBITIONS ET OBJECTIFS
LIGNES DIRECTRICES DE NOTRE ENGAGEMENT
UNE CONTRIBUTION ACTIVE AUX RÉFLEXIONS DE PLACE
PRINCIPES D'ACTION

NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE | Page 6

NOTRE ÉTHIQUE DE L'INVESTISSEMENT
CADRE DE RÉFÉRENCE DE NOTRE ANALYSE ESG
LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

RESPONSABLE D'EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU CLIMAT

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

TRANSPARENCE | Page 11

LA SOCIÉTÉ DE GESTION (REPORTING ANNUEL DES PRI, ARTICLE 173 DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE)

LES FONDS ISR (CODE DE TRANSPARENCE ISR, REPORTING EXTRA-FINANCIER)

LE MAINSTREAM (RAPPORT ANNUEL DES VOTES, REPORTING D'ENGAGEMENT)

LES REPORTING SPÉCIFIQUES POUR NOS CLIENTS INSTITUTIONNELS

GLOSSAIRE | Page 11



PRÉAMBULE : DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

C'est un terme générique couvrant les investissements éthiques, les investissements socialement responsables (ISR), les investissements solidaires, ...soit toutes les formes d'investissements qui combinent les objectifs financiers des investisseurs avec leur engagement sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Les PRI¹ le définissent de la manière suivante : « L'Investissement responsable est une démarche de placement qui vise à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, afin de mieux gérer les risques et, de générer un rendement durable et à long terme ».

Au sein de Edmond de Rothschild Asset Management (France), l'Investissement Responsable se décline à la fois sous la forme d'une gamme spécialisée ISR, vitrine de l'expertise interne, et plus généralement avec l'intégration de facteurs ESG dans les processus d'analyse des différentes gestions.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Il n'existe pas à ce jour de définition réglementaire qui s'impose à l'ensemble des acteurs, seules des définitions normatives co-existent.

En France et en Europe, l'ISR est défini par l'AFG et le FIR-Eurosif² comme « un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

Sept stratégies ISR sont identifiées par Eurosif³ : l'approche thématique ESG ; les stratégies de Sélection ESG dont le Best-in-Class et ses déclinaisons ; les Exclusions normatives ; les Exclusions spécifiques (sectorielles ou autres) ; l'Intégration des facteurs ESG dans l'analyse financière ; les pratiques d'Engagement et d'Exercice des droits de vote sur les questions de durabilité ; l'Investissement solidaire / plus largement l'Impact Investing.

¹www.unpri.org

²<http://www.semaine-finance-responsable.fr/la-finance-responsable>

³http://www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/4.-eurosif-sri-study_french-final-version.pdf



NOTRE ENGAGEMENT

FONDEMENTS

Voici plus de 250 ans que la famille Rothschild perpétue son engagement financier et industriel aux côtés des entrepreneurs et des réalisations auxquelles ils ont donné corps. C'est par une approche fondée sur la confiance et sur une vision patrimoniale de la gestion, durable et responsable, qu'elle a su consolider sa réputation et traverser les nombreuses crises qui ont jalonné l'histoire.

La différence entre hier et aujourd'hui tient à l'ampleur des défis environnementaux et de société qui rendent les questions Environnementales, Sociales/Sociétales, de Gouvernance (ESG) de plus en plus fondamentales pour notre métier de gestionnaire d'actifs tant leur

matérialité sur les marchés financiers ne cesse de progresser.

En tant qu'acteur financier majeur, le groupe Edmond de Rothschild occupe une place privilégiée pour accompagner le changement vers un monde plus responsable. Sa démarche de développement durable découle naturellement des valeurs de la famille Edmond de Rothschild. Concordia - bâtir une relation de confiance, Integritas - avoir le courage de nos convictions, Industria - construire demain. Ces valeurs, entrelacées avec notre stratégie business, guident nos actions au quotidien : elles incarnent notre volonté sincère, profonde et partagée d'avoir de l'impact et de préparer l'avenir des générations futures dès aujourd'hui.

AMBITION ET OBJECTIFS

Dans la continuité du développement de son expertise IR, Edmond de Rothschild Asset Management (France) souhaite proposer de nouveaux outils d'analyse et de gestion complémentaires de ceux déjà développés par la société, avec deux objectifs majeurs :

- Offrir des placements performants en bénéficiant du dévelop-

pement économique d'entreprises engagées dans la résolution de problématiques de développement durable ;

- Anticiper une évolution des composantes de l'analyse financière vers une intégration de l'ESG.

LIGNES DIRECTRICES DE NOTRE ENGAGEMENT



LES PRI => RENFORCER NOS EFFORTS D'INTÉGRATION DE L'ANALYSE ESG AU SEIN DE NOS GESTIONS

Avec le développement de son expertise IR, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité consolider son engagement dans la durée, en devenant en 2010 signataire des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). En signant ce standard international, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est résolument engagée à déployer les moyens et à mobiliser ses équipes internes pour intégrer les questions ESG dans ses investissements. Cette signature des PRI démontre la volonté et l'engagement du Groupe.

À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Principe 1 : Nous prendrons en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les processus d'analyse et les décisions en matière d'investissement.

Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4 : Nous favoriserons la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes au sein de l'industrie de l'investissement.

Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application de ces principes.

Principe 6 : Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre de ces principes.



LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD

La stratégie de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild s'articule autour de 5 piliers



UNE CONTRIBUTION ACTIVE AUX RÉFLEXIONS DE PLACE

Participer activement à la réflexion auprès des instances de place françaises et internationales afin d'optimiser la professionnalisation de l'ISR

Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part de manière active aux initiatives de la communauté financière en matière de promotion et de diffusion de l'ISR, et de réflexion sur des problématiques ESG :

- en **France**, notamment au sein de la Commission ISR de l'AFG¹, de la Commission Recherche du Forum pour l'Investissement Responsable - FIR dont notre Directeur IR assure la Présidence, du Bureau de l'Observatoire de l'Immatériel (ce dernier intégrant WICI² France avec lequel il a fusionné) ;
- à l'**international**, via sa participation active aux travaux du PRI Academic Network, d'Eurosif- European Sustainable Investment Forum, de la Commission ESG de l'EFFAS³, de WICI Europe dont notre Directeur IR est « Mr WICI Europe » pour la période 2015-2017, de l'ICGN⁴ et du Carbon Disclosure Project.

¹Association Française de la Gestion Financière

²World International Capital Initiative initiée par l'OCDE : http://www.wici-global.com/aboutwici_jurisdictions_europe

³European Federation of Financial Analysts Societies

⁴International Corporate Governance Network

En outre, afin de poursuivre son engagement public en faveur de l'investissement responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a rejoint deux initiatives mondiales :

- L'une en faveur du Climat, depuis le 1er décembre 2015, en signant le Montréal Carbon Pledge, qui l'engage à ce titre à mesurer et à rendre publique annuellement l'empreinte carbone de ses investissements. Cette empreinte carbone est accessible sur notre site internet à travers le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>
- L'autre signée à l'automne 2016 en cohérence à la fois avec sa responsabilité fiduciaire et sa volonté de promotion de l'investissement responsable /ESG qui en est l'une des composantes, à savoir le « Global Statement on Investor Obligations and Duties » initié par l'UNEP-FI et les PRI (<http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/FiduciaryDutyStatement.pdf>)

Enfin, Edmond de Rothschild Asset Management (France) soutient les travaux universitaires sur l'ISR conduits par la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG - FDIR (<http://fdi.idei.fr/>).

PRINCIPES D'ACTION

Forte d'un bilan positif suite à la mise en œuvre de sa Stratégie d'investissement Responsable 2013-2016, matérialisé notamment par des notations de son reporting PRI plaçant sa démarche et ses expertises IR parmi les leaders de son peer group international, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagée dans la Stratégie

d'investissement Responsable 2017-2020 adoptée sur l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs du Groupe Edmond de Rothschild. L'ambition de cette stratégie : Atténuer les risques et identifier les opportunités en faveur du développement durable pour nos investissements.





NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

NOTRE ÉTHIQUE DE L'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est particulièrement attachée à :

- Honorer sa responsabilité d'actionnaires,
- Incarner une orientation patrimoniale dans la gestion de ses fonds,
- Défendre les intérêts des porteurs des fonds d'investissement,
- Rechercher constamment la performance de ses investissements dans une perspective de création de valeur sur le long terme.

Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France), la décision d'investissement est fortement liée à la pérennité de l'entreprise qui

passé par des facteurs économiques et financiers, sociaux et sociétaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise, que sont :

- la recherche de la création de valeur sur le long terme,
- la nécessaire maîtrise des aspects économiques et financiers,
- le souci d'une bonne gouvernance,
- le développement d'un cadre de travail sain et stimulant,
- les efforts pour réduire son impact environnemental,
- les relations équilibrées avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, société civile...),
- une gestion des risques et des opportunités relatives au développement durable.

CADRE DE RÉFÉRENCE DE NOTRE ANALYSE ESG

Les principaux critères d'analyse liés aux 3 piliers E, S, et G (Environnement, Social, Gouvernance) sont les suivants :

ENVIRONNEMENT (E)	SOCIAL (S)	GOVERNANCE (G)
Management du risque environnemental <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de système de management environnemental • Intégration des risques liés au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> • Respect de la biodiversité 	Management des Ressources Humaines <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'emploi • Management des carrières et des formations (GPEC) <ul style="list-style-type: none"> • Formation et diversité <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité • Management de la santé & sécurité 	Ethique des affaires et droits fondamentaux <ul style="list-style-type: none"> • Respect des Droits de l'Homme et du travail des enfants <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles <ul style="list-style-type: none"> • Transparence fiscale • Lobbying responsable
Innovation verte et impact des produits <ul style="list-style-type: none"> • Valeur ajoutée environnementale des produits ou services, innovation • Eco-conception des produits 	Impact sociétal <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'emploi et des restructurations <ul style="list-style-type: none"> • Relations fournisseurs • Valeur ajoutée sociale du produit ou service. <ul style="list-style-type: none"> • "Licence to operate" 	Conseil d'Administration <ul style="list-style-type: none"> • Indépendance du Conseil d'administration et des comités (audit, rémunération...) <ul style="list-style-type: none"> • Séparation des pouvoirs • Diversité du Conseil d'Administration
Empreinte environnementale <ul style="list-style-type: none"> • Emissions de Gaz à Effet de Serre <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie • Consommation d'eau • Traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> • Rejets 	Relations clients <ul style="list-style-type: none"> • Information et sécurité des produits et services <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction clients 	CEO et comité exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Composition et fonctionnement du comex <ul style="list-style-type: none"> • Profil et succession du CEO • Transparence et pertinence de la rémunération
		Actionnaires <ul style="list-style-type: none"> • Audit et contrôle interne • Prise en compte des intérêts des minoritaires

La méthodologie de notation et la matrice d'analyse extra-financière d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- **Général** : Pacte Mondial des Nations Unies, Global Reporting Initiative
- **Environnement** : Convention des Nations-Unies sur le changement climatique, l'Accord de Paris sur le Climat

- **Social** : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT

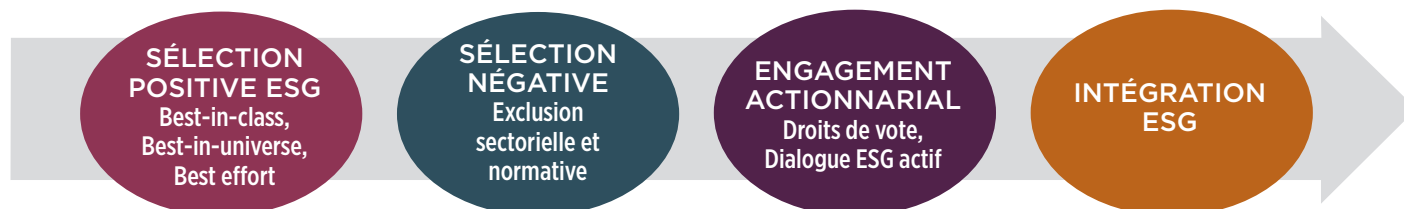
- **Gouvernance** : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, Principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise



LES APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE D'EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Le choix des stratégies IR développées par Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été motivé par trois moteurs principaux :

- une conviction ESG se combinant avec une conviction financière visant à l'optimisation de l'analyse des risques et opportunités d'une société.
- le souhait de développer pour ses clients des outils d'analyse et de gestion innovants.
- la capacité d'adaptation et l'accompagnement de nouvelles demandes de clients institutionnels et privés en matière de fonds d'investissement responsable et d'intégration ESG.



SÉLECTION POSITIVE ESG
Best-in-class,
Best-in-universe,
Best effort

SÉLECTION NÉGATIVE
Exclusion
sectorielle et
normative

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL
Droits de vote,
Dialogue ESG actif

INTÉGRATION ESG

SÉLECTION POSITIVE ESG

Le 26 juin 2009 a été lancé le fonds Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth, premier fonds ISR du Groupe Edmond de Rothschild : ce fonds actions de la zone euro a pour objet de profiter du meilleur de la gestion européenne et d'une gestion ISR intégrée à travers une double approche Best-in-universe et valeurs de croissance.

Le 1^{er} septembre 2015, un fonds ouvert ISR a été lancé pour la première fois sur notre expertise de gestion obligataire : Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit. Ce fonds crédit de la zone euro applique une stratégie ISR en best-in-universe sur des titres majoritairement Investment Grade¹, avec une poche de diversification en titres High Yield². Son approche vise ainsi à favoriser les entreprises les plus « vertueuses » sur le plan de l'ESG afin d'offrir une perspective d'appréciation supplémentaire au gérant, affiner ainsi l'évaluation des émetteurs et in fine, son niveau de confiance face à leurs niveaux d'exposition à un risque de défaut.

Il est à noter que ces deux fonds ouverts se sont vu attribuer en septembre 2017 par EY France, le nouveau label ISR³ soutenu par le Ministère des Finances français. Ce label est décerné aux fonds respectant un ensemble de critères qui concilie performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) gère également pour le compte d'institutionnels deux mandats ISR selon une approche Best-in-class.

En 2016, l'équipe de Multigestion Long Only a renforcé l'intégration

¹Investment Grade : titres obligataires émis par des entreprises dont le risque de défaut de paiement varie de très faible (remboursement presque certain) à modéré.

²High Yield : Obligations d'entreprises présentant un risque de défaut supérieur aux obligations Investment Grade et offrant en contrepartie un coupon plus élevé.

³<http://www.lelabelisr.fr>

de facteurs durables dans ses procédures de recherche et de gestion. L'objectif est de développer des mandats et stratégies dédiés d'investissement responsable, mais aussi d'encourager tous les gérants externes à intégrer de tels facteurs.

Pour soutenir les entités de Banque Privée du Groupe, la Multigestion a étendu la liste de fonds externes recommandés adoptant une stratégie d'investissement responsable sur des thématiques ayant un impact positif environnemental, social et de gouvernance. Son rôle est d'identifier, au terme d'un rigoureux processus de due diligence, les stratégies les plus pertinentes pour répondre aux besoins de clients privés et institutionnels.

SÉLECTION NÉGATIVE : EXCLUSION SECTORIELLE ET NORMATIVE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a adopté une politique d'exclusion concernant les entreprises dont l'activité est liée aux bombes à sous munitions (BASM) et aux mines antipersonnel (MAP), en conformité avec le Traité d'Oslo et la Convention d'Ottawa signés par l'Etat Français. Cette exclusion s'applique depuis 2011, sur consigne du Comité interne des Votes et d'engagement, à l'ensemble des fonds d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) (gestion externalisée comprise) à partir d'une liste de valeurs définies en interne par l'équipe de gestion IR. Afin de renforcer le dispositif de mise en œuvre de cette exclusion, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une limite pré-trade bloquante des valeurs prohibées tant qu'elles figureront dans cette liste.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également établi une liste d'exclusion de pays et une liste de pays sous surveillance (pays sous sanctions nationales, internationales ou sous embargo) pour lesquels il est nécessaire d'obtenir préalablement à tout investissement en actions, dette d'entreprises et dette souveraine l'accord de sa Direction du contrôle interne et de la conformité.



ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait évoluer fin 2009 l'un de ses fonds phares, Edmond de Rothschild Tricolore Rendement, en enrichissant son processus de gestion d'un processus ISR de Dialogue/Engagement approfondi sur des thématiques ESG. Edmond de Rothschild Tricolore Rendement a obtenu le label ISR de Novethic avec mention Engagement¹, le label distinguait ainsi une forme de l'ISR pertinente et peu développée sur le marché français.

Par ailleurs, le fonds Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth pratique un engagement à travers les rencontres avec les entreprises réalisées dans le cadre de son analyse ESG interne, les gérants-analystes IR du fonds échangent activement avec les entreprises sur l'évolution de leurs pratiques ESG.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ESG D'EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place en 2010 une Politique d'Engagement ESG dans le cadre de la gestion d'Edmond de Rothschild Tricolore Rendement, son fonds ISR d'Engagement ESG. Cette politique d'engagement est adossée à la Politique de votes d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Le détail de cette Politique d'engagement ESG est accessible sur notre site internet².

Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend également compte des initiatives issues de cette Politique d'engagement ESG au sein de son Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et du Reporting d'Engagement ESG du fonds Edmond de Rothschild Tricolore Rendement. Ces documents sont accessibles sur son site internet au sein de la rubrique « Nos Expertises / Investissement Responsable³ ».

POLITIQUE DE VOTE D'EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Cette politique de vote, effective depuis la saison 2010 des votes en Assemblées Générales d'actionnaires, s'applique de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues dans les portefeuilles pour lesquelles la participation d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) au capital est supérieure à 0,01%, quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte le vote. Chaque année, la confrontation à des cas spécifiques ou non prévus par notre politique, nous incite à revoir celle-ci et éventuellement à l'amender.

En outre, les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild

Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires. Pour plus de détails sur notre politique de vote, nous vous invitons à consulter le document Politique de Vote⁴ sur notre site internet.

INTÉGRATION ESG

En 2016, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a concrétisé deux projets d'intégration ESG lancés en 2015 :

- l'un d'abord fondé sur la mise à disposition des équipes de gestion des données d'analyse ESG, le processus d'intégration ESG évolue vers l'analyse des risques ESG et carbone des portefeuilles actions européennes et un dispositif de dialogue ESG auprès des entreprises réalisés de manière conjointe entre l'équipe IR et les gérants actions européennes.
- l'autre sur la Multigestion Long Only via le lancement d'une étape avancée d'intégration ESG dans son processus de recherche à travers l'envoi d'un questionnaire sur l'investissement responsable à 117 gérants d'actifs. La réponse à ce questionnaire est désormais obligatoire pour pouvoir figurer dans la liste de fonds référencés qui sont utilisés par la Banque Privée et l'Asset Management. Aujourd'hui nous disposons de réponses pour 257 fonds⁵. Ces réponses permettent de mieux identifier les équipes de gestion externes et leurs stratégies respectives.

⁴<http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-politique-de-vote.pdf>

⁵Comptabilisation entre le 1^{er} janvier 2016 et le 10 février 2017.

¹ en 2011 et 2012 (dernière année d'existence du label)

²<http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Politique-Engagement-Tricolore-Rendement.pdf>

³<http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management/nos-expertises/investissement-socialement-responsable>



LA PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU CLIMAT

Suite à la signature par Edmond de Rothschild Asset Management (France) du Montreal Carbon Pledge en 2015, et après sa première évaluation de l'empreinte carbone effectuée en 2015 sur sept stratégies d'investissement couvrant environ 60% des encours des gestions actions, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a élargi l'exercice en 2016 sur 16 stratégies couvrant environ 80% des stratégies actions (européennes, américaines et internationales)¹.

Cette action permet de sensibiliser toutes les parties prenantes à la problématique carbone et de souligner la volonté de transparence d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Nos avancées se font dans ce domaine progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises. Edmond de Rothschild Asset Management (France) est aussi signataire du Carbon Disclosure Project (CDP) et œuvre par son dialogue avec les sociétés à les encourager à plus de transparence.

Par ailleurs, la méthodologie d'analyse ESG propriétaire d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) intègre dans son pilier environnemental le critère « Innovation verte et impact des produits ». Ce critère qualitatif d'impact vert complète les lacunes d'un indicateur purement focalisé sur les émissions de gaz à effet de serre, en prenant

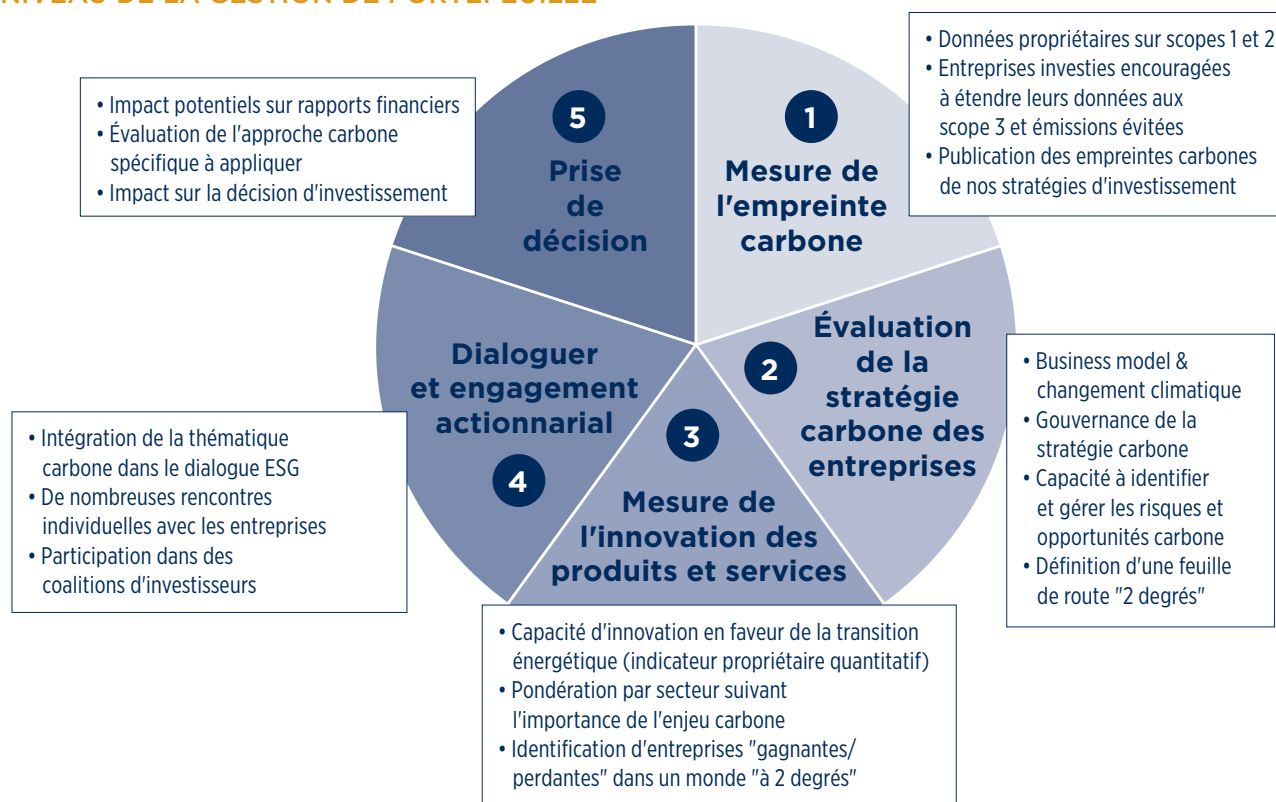
en compte l'apport d'une entreprise en matière d'innovation verte ainsi que de réduction de l'impact environnemental de ses produits. Un autre aspect pris en compte dans notre méthodologie d'analyse ESG : le Management du risque Environnemental, et notamment le degré d'intégration des risques liés au changement climatique.

Enfin, il est à noter que les réflexions menées sur l'enjeu climat en 2016 ont permis à Edmond de Rothschild Asset Management (France) de présenter notre démarche et nos premières contributions à l'enjeu du changement climatique dans une brochure² détaillée. Celle-ci affirme notre conviction que les impacts du changement climatique doivent être pris en compte dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire de nos obligations réglementaires et normatives, dans la mesure où ils sont liés à la sécurisation du rendement à long terme de nos fonds et à la prise en compte optimale des intérêts de long terme de nos investisseurs. La brochure montre aussi clairement que les changements profonds en cours offre autant d'opportunités d'investissement et souligne l'importance d'une approche à 360 degrés, précédée et/ou complétée d'une approche de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur le risque Climat et d'une approche d'investissement en faveur de la transition énergétique pour la croissance verte.

¹Pour consulter l'empreinte carbone des fonds actions couverts, cliquez sur le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>

²<http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Transition-Energetique.pdf>

L'ENJEU CLIMATIQUE - NOTRE DÉMARCHE HOLISTIQUE AU NIVEAU DE LA GESTION DE PORTEFEUILLE





PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE) Actifs totaux au 31/12/2016 : 23,6 Mds €							
	GESTION ISR CORE (Sélection ESG positive, Engagement dialogue ESG actif)	SÉLECTION ESG POSITIVE	SÉLECTION ESG NÉGATIVE	ENGAGEMENT ACTIONNARIAL		INTÉGRATION ESG INITIALE (diffusion de l'analyse ESG)	EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES ⁵
				VOTE EN AGA	DIALOGUE ESG ACTIF		
PÉRIMÈTRE FONDS	3 fonds ouverts ISR : Edmond de Rothschild Tricolore Rendement, Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth, Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit 2 mandats ISR	2 fonds ouverts ISR : Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth, Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit 2 mandats ISR	Tous les fonds d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Tous les fonds Actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	3 fonds ouverts ISR : Engagement approfondi : Edmond de Rothschild Tricolore Rendement ² Engagement : Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth ² Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit ²	Tous les fonds Actions Europe et US d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	16 fonds actions européennes, US et internationales d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)
PÉRIMÈTRE ENCOURS AU 31/12/2016	3,34 Mds € soit 14 % des encours globaux d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	1,87 Mds € soit 7,9 % des encours globaux d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	100% des actifs investis sur les émetteurs corporate ¹ Taux de votes effectif en AGA : 76 %	Application de la politique de votes : 100% des fonds actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	1,58 Mds € ³ soit 6,71 % des encours globaux d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	8,07 Mds € ⁴ soit 34 % des encours globaux d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	5,55 Mds € ⁵ soit 23,53 % des encours globaux d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) soit 64% des encours actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Notre Politique d'investissement Responsable a vocation à s'appliquer progressivement à tous nos actifs et de manière adaptée aux spécificités de chaque classe d'actifs.

À ce stade :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France) a adopté une politique d'exclusion normative généralisée à l'ensemble de ses portefeuilles sous gestion concernant les entreprises dont l'activité est liée aux bombes à sous munitions (BASM) et aux mines antipersonnel (MAP). Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également mis en place une liste d'exclusion de pays (pays interdits GAFI) et une liste de pays sous surveillance (pays sous sanctions internationales ou sous embargo).
- Edmond de Rothschild Asset Management (France) intègre les critères ESG (Environnement-Social-Gouvernance) dans sa politique de votes en assemblées générales d'actionnaires applicable à la totalité de ses fonds.

- En matière d'intégration ESG, Edmond de Rothschild Asset Management (France) déploie sa couverture d'analyse ESG sur la zone Euro et Europe de ses fonds actions et crédit, et étend cette couverture progressivement aux actions de la zone Amérique du Nord. Ces analyses développées en interne sont à la disposition de tous les gérants actions et crédit qui investissent sur ces zones géographiques.
- Notre analyse ESG a un impact systématique dans nos décisions d'investissement et/ou de lancement d'actions de dialogue-engagement pour nos trois fonds ouverts actions et crédit ISR, Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth, Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit et Edmond de Rothschild Tricolore Rendement, totalisant 1,58 milliard d'euros, soit 6,71% de nos actifs globaux ainsi que sur 2 mandats de gestion institutionnels représentant 1,76 milliard d'euros d'encours au 31 décembre 2016.

1. Exclusions retenues sur les Mines antipersonnel et Bombes à sous munition en conformité avec la signature par la France de la Convention d'Ottawa et du Traité d'Oslo + Liste d'exclusion de pays (pays interdits GAFI) et une liste de pays sous surveillance (pays sous sanctions internationales ou sous embargo)

2. EdR Euro Sustainable Growth et EdR Euro Sustainable Credit- fonds ISR à dominante sélection ESG positive, EdR Tricolore Rendement - fonds ISR à dominante engagement ESG approfondi.

3. 84 actions d'engagement ont été conduites : 2 actions d'engagement approfondi et 81 actions d'engagement (dont 12 en préparation d'Assemblées Générales d'actionnaires et 69 dans le contexte de rencontres ISR en one-to-one venant alimenter le processus de recherche et d'analyse ESG propriétaire interne, mais également afin d'échanger avec les dirigeants ou les représentants du top management d'entreprises européennes sur des enjeux ESG spécifiques).

4. Fonds ouverts et mandats actions européennes et nord américaines. En 2016, la couverture d'analyse ESG interne s'élevait à 324 entreprises européennes et 786 entreprises nord américaines.

5. Signataire du Montréal Carbon Pledge depuis septembre 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagée à mesurer progressivement et à rendre publique annuellement l'empreinte carbone de ses fonds ouverts <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>.

Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France)

G4-FS10



TRANSPARENCE

Edmond de Rothschild Asset Management(France) met à disposition sur son site web différents documents publics, notamment un rapport sur l'exercice des droits de vote et sa démarche d'Engagement ESG

au sein du fonds Edmond de Rothschild Tricolore Rendement, ainsi que le Code de transparence ISR AFG-FIR pour ses fonds ouverts ISR et son reporting annuel des PRI.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION	LES FONDS IR	LES FONDS MAINSTREAM
Reporting Annuel des PRI Article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte	Code de transparence ISR AFG/FIR Reporting extra-financier Reporting d'engagement	Rapport annuel des votes Empreinte carbone de 16 portefeuilles actions
Accès public		

<http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management/nos-expertises/investissement-socialement-responsable>

GLOSSAIRE

CRITÈRES ESG : ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE

- **Dimension Environnementale** : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- **Dimension Sociale** : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
- **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR :

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013).

EMETTEURS :

ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

APPROCHES

SÉLECTION ESG :

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- **best-in-class** : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- **best-in-universe** : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- **best effort** : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

THÉMATIQUE ESG :

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

EXCLUSION :

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- **Exclusions normatives** : Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

- **Exclusions sectorielles** : Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

ENGAGEMENT :

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

IMPACT INVESTING OU INVESTISSEMENT À IMPACT :

fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

INTÉGRATION ESG :

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

PRINCIPAUX RISQUES D'INVESTISSEMENT : Risque de perte en capital, risque lié aux marchés actions, risque de taux, risque de crédit, risque de change, risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, risque lié à la sélection ISR.

Septembre 2017. Données arrêtées au 31/12/2016.

PAYS D'ENREGISTREMENT DES FONDS ISR MENTIONNÉS :

Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth : Autriche, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, (enregistrement restreint : Chili, Singapour).

Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit : Belgique, Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie.

Edmond de Rothschild Tricolore Rendement : Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, Italie, France, Luxembourg, Pays-bas, (enregistrement restreint : Chili, Singapour).

AVERTISSEMENT :

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. EdRAM ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. La réglementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation

applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ».

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'EdRAM sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, EdRAM ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center" ou gratuitement sur simple demande.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC.

«Edmond de Rothschild Asset Management» ou «EdRAM» est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du Groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du Groupe Edmond de Rothschild.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 033 769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015 – 332.652.536 R.C.S. Paris

Partenariats & Distribution – Tél. +33 (0)1 40 17 23 09

Institutionnels France – Tél. +33 (0)1 40 17 23 44

Développement International – Tél. +33 (0)1 40 17 27 04

fr.edram.com
